Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-082 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "MINI POUSS" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Mini pouss » gère « le multi-accueil de la Vallée de l'Isle » de 25 places situé à Camps sur l'Isle

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements. Elle détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 55 enfants pour un agrément de 25 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 201 000 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_083-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-083 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_083-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "LA SOURIS VERTE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « La Souris Verte » à Saint Denis de Pile gère un multi accueil de 24 places.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 52 enfants pour un agrément de 24 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_083-DE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 160 800 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA**3**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_083-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_084-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-084 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_084-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "EVEIL DE L'ENFANT" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Eveil de l'Enfant » gère une crèche « Le Petit Prince» de 16 places et une halte-garderie « Les Petits Lutins » de 10 places, situées à Coutras.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 98 enfants pour un agrément de 26 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre la Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_084-DE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 208 000 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne
09 avril 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_084-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_085-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-085 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_085-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "TROTTINE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Trottine » à Saint Quentin de Baron gère un multi accueil de 25 places.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financement qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 56 enfants pour un agrément de 25 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre la Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_085-DE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA7

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 09 avril 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_085-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_086-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-086 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_086-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "PETIT PAS" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité gère un multi accueil « Petit Pas » de 30 places, situé à Libourne, qui permet aux employés de l'entreprise CEVA (21 places), ainsi qu'aux familles de La Cali (9 places) de trouver une offre d'accueil collectif.

Pour l'année 2017, au regard des 9 places, elle a accueilli 37enfants. Son taux d'occupation financier, supérieur à 70 %, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Son résultat d'activité de l'année 2017, fait ressortir un excèdent dont la somme sera reversée à la collectivité après la validation des comptes du Pavillon de la Mutualité prévue en juin 2018 (montant de 5 676 €).

L'association a parallèlement rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la collectivité. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

La convention initiale d'organisation et de financement entre l'entreprise CEVA, la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité et La Cali a été renouvelée pour une période de 5 ans allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

La présente convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une nouvelle période de quatre ans (2016/2019).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 56 961€ au titre de l'année 2018,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA6

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS Gironde

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_087-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-087 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018
L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_087-DE

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "AGE TENDRE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Age tendre » gère « le multi-accueil Age Tendre » de 30 places situé à Izon.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 69 enfants pour un agrément de 30 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre la Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_087-DE

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à verser une subvention de 268 900 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA10

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 09 avril 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_087-DE